

VOTE PAR PROCURATION

Qu'est-ce que le vote par procuration ?

Voter par procuration signifie confier à un autre électeur le soin de voter pour soi.

Qui demande la procuration ?

Le mandant, c'est-à-dire celui qui donne procuration à une autre personne. Plusieurs motifs peuvent justifier cette demande : obligations professionnelles, vacances, maladie, handicap, assistance à un malade, résidence dans une autre commune, détention. Le mandant informe le mandataire de la procuration qu'il lui a confiée.

Qui vote ?

Le mandataire, c'est-à-dire celui qui a reçu procuration du mandant. Le mandataire doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant. Il n'est en revanche pas nécessaire qu'il soit inscrit dans le même bureau de vote que le mandant. Il peut recevoir deux procurations au maximum, dont une seule établie en France. Le mandataire vient voter avec son titre d'identité au bureau de vote du mandant.

Comment établir une procuration ?

C'est le mandant qui la demande. Le mandataire n'a pas besoin d'être présent.

La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections pendant un délai maximal d'un an.

Où ?

Au tribunal d'instance du domicile ou lieu de travail du demandeur, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (à l'ambassade ou au consulat à l'étranger).

Quand ?

Le plus tôt possible, à tout moment de l'année. En tout état de cause, la procuration doit parvenir à la commune où le mandant est inscrit sur les listes électorales le plus tôt possible. Compte tenu des délais d'acheminement et de traitement de la procuration, il ne faut pas attendre le dernier moment !

Quels documents permettent la procuration ?

- Un titre d'identité.
- Un formulaire de procuration, soit fourni au guichet de l'autorité habilitée et rempli sur place, soit, pour gagner du temps, rempli en ligne sur www.service-public.fr et imprimé sur deux feuilles. Ce formulaire est composé de trois parties, l'une indiquant l'identité complète du mandant et du mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance), une déclaration sur l'honneur indiquant le type d'empêchement et un récépissé délivré au mandant.

Attention, l'utilisation du formulaire en ligne nécessite de se présenter au guichet de l'autorité habilitée.

Le mandataire ne reçoit pas de courrier signifiant la procuration. Le mandant doit l'en informer.

Est-ce que le mandant peut voter, malgré la demande de procuration ?

- Avant le jour du vote : le mandant peut résilier à tout moment sa procuration (même démarche que pour l'établissement de la procuration).
- Le jour du vote : en l'absence de résiliation, le mandant peut quand même voter si le mandataire n'a pas encore voté.

Est-ce que la procuration est payante ?

Non, une procuration est établie sans frais.

Cas particulier

Les personnes ne pouvant se déplacer peuvent solliciter par écrit auprès d'une autorité habilitée (police ou gendarmerie la plus proche) la venue à domicile d'un officier de police judiciaire, en joignant à cette demande un certificat médical

BRIGADE DE GENDARMERIE

Pour des raisons de sécurité du public et d'optimisation d'emploi des gendarmes, l'accueil physique du public s'effectue uniquement à la Gendarmerie de SAINT JEAN DE DAYE, tous les jours de la semaine de 08 heures à 19 heures.

Toutefois, l'accueil du public peut être assuré dans des cas particuliers, sur rendez vous, à la brigade de ST CLAIR SUR L'ELLE.

L'accueil téléphonique du public est assuré, en dehors des heures ouvrables, par les opérateurs du Centre Opérations Renseignements de la Gendarmerie.

Le n° d'appel de la Gendarmerie de ST JEAN DE DAYE est le 02 33 72 50 20 ou plus simplement le 17. Un interphone est également à la disposition des usagers au niveau du portail de la brigade de ST CLAIR SUR L'ELLE et un gendarme vous répondra 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Adjudant PASSION
Commandant de brigade



Au 1er rang (bas) : Gendarme OZANNE, Gendarme JACQUELIN, Gendarme JUSTE
Au 2ème rang : Adjudant PASSION - commandant de brigade,
Adjudant LOUSTAU - adjoint au commandant de brigade, Brigadière LAVAREC

S
A
I
N
T
C
L
A
I
R
S
U
R
L
E
L
L
E



Avril 2017

MOT DU MAIRE



Depuis la cérémonie des vœux, l'actualité a été de nouveau très fournie.

Ce numéro comporte une page centrale supplémentaire vous présentant des informations pratiques concernant votre vie quotidienne.

Je vous invite à conserver ce feuillet pour faciliter vos démarches.

Pascal MERLIN, 3^{ème} adjoint, malade depuis plusieurs mois, nous a malheureusement quittés.

Dans des circonstances similaires, Jean THEREZE, connu à différents titres, est lui aussi décédé.

Un article spécifique leur rend hommage.

Le conseil municipal, dans sa séance du 22 février 2017, a décidé de garder 2 adjoints et d'élire 2 conseillers délégués : Madame Thérèse LANGE chargée du cadre de vie (fleurissement, qualité des espaces publics, suivi du travail des employés techniques affectés à ces tâches) et Monsieur Jean-Marc VARIN pour l'urbanisme et la communication.

De nombreuses opérations continuent d'avancer : la rue du Pont de la Pierre a été réouverte à la circulation, les vestiaires au stade, construits sous maîtrise d'ouvrage Saint-Lô Agglo, avancent selon le calendrier prévu, les entreprises pour la construction de la maison pluridisciplinaire de santé sont retenues. Le budget 2017 de la commune a été voté par le conseil municipal en sa séance du 4 avril 2017. J'y reviendrai dans le prochain numéro.

Bien à vous.

Le Maire
Maryvonne RAIMBEAULT

Réalisé par l'équipe municipale

AGENDA

Du 19 au 21 avril 2017
Festival Jeunes en scène 2017
au haras de Saint-Lô.

Concert de la chorale du collège de
St Clair le 21 avril à 18h30
au haras de Saint-Lô



ELECTIONS

23 avril et 7 mai 2017
de 8h à 19h

1^{er} et 2nd tour
des élections présidentielles

8 mai 2017 à 9h15

Cérémonie au monument aux morts
pour commémorer la victoire de
1945

9 mai 2017 de 14h à 17h

Maison des associations
Conférence « Prévenir les maladies
cardiovasculaires » suivi de stands
et ateliers (initiation aux gestes qui
sauvent, contrôle glycémie,...)

6 juin 2017 dès 9h00

Fête de la Normandie
Vin d'honneur et pique-nique
dès 19h

NOUS CONTACTER

Commune de St Clair sur l'Elle

1 place Guillaume le Conquérant
50680 ST CLAIR SUR L'ELLE

Tél : 02 33 05 85 92

Vous pouvez nous contacter par mail :
habitants.saintclairsurelle@orange.fr

Infos commune :
Site Internet : www.saintclairsurelle.fr

Ouverture secrétariat mairie :
lundi, mercredi, jeudi, vendredi: 10h-12h
mardi 9h-12h et 15h-18h30

Cantine et accueil péricolaire
Tél : 02 61 52 02 40

LE COLLEGE JEAN-GREMILLON : DES ELEVES PLEINS DE RESSOURCES !

Les anciens élèves du collège passent souvent saluer leurs anciens professeurs.

Comme les années précédentes la cérémonie de remise des diplômes du brevet du 14 octobre dernier a connu un réel succès. Les mentions « très bien » et « assez bien » ont été plus nombreuses que les années passées.

Après la 3^{ème}, une grande partie des élèves est orientée en seconde générale (majoritairement en 1^{ère} de série scientifique), un tiers se dirige vers une seconde professionnelle et quelques-uns obtiennent un apprentissage sur le territoire.

On apprend au collège Jean Grémillon ...

La mise en place de la réforme du collège depuis septembre 2016 permet aux élèves de bénéficier d'un accompagnement personnalisé sur tous les niveaux et dans toutes les disciplines. Les élèves de la 5^è à la 3^è ont aussi des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires les initiant à différentes technologies, à des pratiques artistiques, culturelles, sportives et scientifiques.

Enfin une aide aux devoirs est organisée de 17 h à 17 h 50.

On voyage au collège Jean Grémillon...

Pour 2017, des voyages pédagogiques sont prévus en Espagne, Allemagne, Angleterre... On vogue même sur l'eau pour les plus jeunes avec le séjour à Granville et on séjourne, pour les 5^è, au Mont Saint Michel.

On s'entraide au collège Jean Grémillon...

Depuis des années, les élèves sont invités à travailler en groupes, à collaborer, les préparant ainsi mieux que d'autres au lycée, où on leur demande notamment de travailler de cette manière.

On demande aux élèves d'être curieux, inventifs et consciencieux au collège Jean Grémillon...où leur sont proposés des activités qui ne se font pas ailleurs ...

Le « plus » pour les élèves, c'est bien sûr la somme de toutes les découvertes qu'ils ont réalisées grâce aux professeurs : studio de cinéma permettant aux élèves de s'initier aux tournages vidéo, histoire-géographie et documentation enseignées en anglais, grec ancien en 3^è, un renforcement en anglais, en espagnol entre autres. Ils raflent des prix dans des festivals de lecture et ont même participé à une émission de télévision !...

Nous voulons former des élèves citoyens. La politesse, le respect des autres, la solidarité sont des valeurs auxquelles le collège est très attaché. Tous les élèves arrivent le matin en disant tout simplement « bonjour » au surveillant qui les accueille à la grille.

Les élèves de 4^è sont formés à la Prévention et Secours Civiques par deux professeurs et l'infirmière.

Fabienne REQUIER,
Principale.

CONCOURS DEPARTEMENTAL DE FLEURISSEMENT

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Jury Départemental de la Campagne 2016 « Paysage et Fleurissement », a décidé d'attribuer à la commune de SAINT CLAIR SUR L'ELLE

**le 3^{ème} Prix ex-aequo,
dans la catégorie des communes de 501 à 1000 habitants**

Le travail d'embellissement, accompli par la commission fleurissement, les agents techniques communaux et les bénévoles, constitue un réel effort et ainsi nous nous réjouissons de cette récompense.

Une cérémonie officielle de remise de prix a eu lieu le vendredi 27 janvier au Conseil Départemental.

Félicitations à tous ceux qui oeuvrent pour le fleurissement de la commune. Ce prix est le leur.

RANDONNEES NOCTURNES DE DAYE ET DE L'ELLE

Les randonnées « Nocturnes de Daye et de l'Elle » organisées par les municipalités et Saint-Lô Agglo reprennent de mai à fin août tous les vendredis soirs. Le calendrier démarre le 2 juin à 20h00 au départ de la mairie de Moon sur Elle, puis le 9 juin à 20h00 à la mairie de Villiers Fossard et le 16 juin à 20h00 à l'abbatiale de Cerisy-la-Forêt. Les autres dates seront communiquées via le panneau d'information.

ETAT CIVIL 2016



Bastien : le 27 janvier
Lyam : le 28 janvier
Noam : le 4 avril
Arthur : le 14 avril
Axel : le 19 mai
Loo : le 31 juillet
Alice : le 13 octobre
Louis : le 25 octobre



Le 30 juillet
Joël MARIE
et
Mélanie DELAUNAY

Le 10 septembre
Jonathan REMY
et
Aurore LEGASTELOIS



Habitants de St Clair sur l'Elle
Monique BISSON : le 13 janvier
Janine GAILLARDON : 27 février
Suzanne ENEE : 25 mars
Jacqueline HALLEY : 8 mai
Bernadette FONTAINE : 18 mai
André GUELLE : 2 août
Marguerite FOUCHARD : 16 novembre

La demeure de St Clair
Georgette AMELINE : le 12 février
Berthe DELAFONTAINE : 24 février
Augustine DUPONT : 28 février
Suzanne LEZIN : 17 mars
Denise BARRAUD : 20 mars
Pierre LEBEHOT : 31 mars
Madeleine LEGRET : 11 avril
Andrée BERTHELOT : 28 juin
Hélène JUIN : 21 juillet
Yvette DROUIN : 21 août
Françoise BERNARD : 22 août
Simonne GROUALLE : 9 novembre



HOMMAGE A PASCAL MERLIN



C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès de Pascal MERLIN, 3^{ème} adjoint, le 18 janvier 2017.

Pascal MERLIN était officier de la marine nationale et très grand amateur de Harley Davidson.

Il a été élu brillamment dès le 1^{er} tour en 2014 lors des élections municipales et a pris les fonctions de 3^{ème} adjoint.

Pascal MERLIN avait pour mission notamment la très grande tâche de s'occuper des dossiers d'urbanisme.

Il avait également la responsabilité de la commission communication.

Ainsi, il est à l'origine de cette lettre d'infos, de la création du site Internet de la commune et de l'installation du panneau d'information très apprécié par les habitants.

Nous avons une pensée pour toute sa famille et en particulier sa femme Anne et ses 4 enfants, Allan, Charlyne, Enora et Dylan.

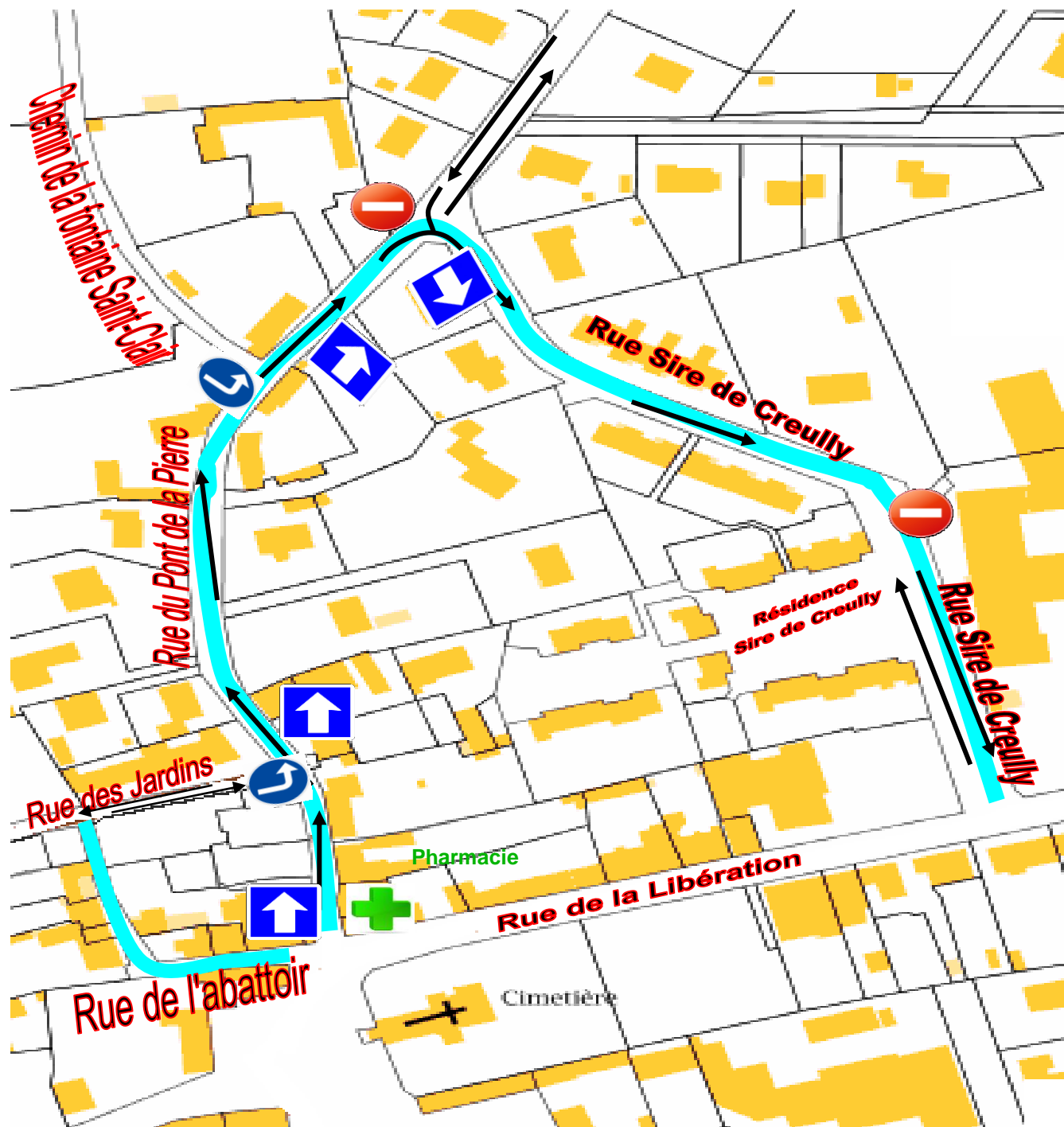
HOMMAGE A JEAN THEREZE



C'est également avec une très grande tristesse que nous avons appris le décès de Jean THEREZE, le 2 mars 2017. Elu conseiller municipal de 1977 à 2001, il a également dirigé la caserne des pompiers de St Clair sur l'Elle tout en gérant son entreprise de plomberie.

Le Conseil Municipal se souvient de lui pour sa participation active à la vie communale et renouvelle ses condoléances attristées à la famille et notamment à sa femme Armelle, secrétaire de mairie en retraite de St Clair sur l'Elle.

RUE DU PONT DE LA PIERRE



Légende	
	Vitesse limitée à 30 km/h
	Rue à sens unique de circulation
	Rue ou section de rue à double sens de circulation

Suite aux travaux de réfection de la chaussée et la réalisation de trottoirs rue du Pont de la Pierre les conditions de circulation ont été modifiées par l'arrêté n°10/17 du 8 février 2017.

Les rues, apparaissant en bleu clair sur le plan ci-dessus, sont désormais limitées à 30km/h. Les trottoirs doivent rester libres pour la circulation des piétons.

La rue Sire de Creully est en double sens depuis la station de lavage jusqu'à l'entrée de la résidence Sire de Creully.

S
A
I
N
T
C
L
A
I
R
S
U
R
L'
E
L
L
E

INFORMATIONS PRATIQUES

TELEPHONIE MAIRIE

Un nouveau système de téléphonie a été installé à la mairie. Désormais, la ligne 02 33 05 25 12 a été supprimée. Le numéro de téléphone sur la ligne principale reste inchangé.

Il s'agit du **02 33 05 85 92**.

Pour tout contact pour la cantine, l'accueil périscolaire, il faut composer le **02 61 52 02 40**.



CARTES D'IDENTITE

Suite à la nouvelle réglementation sur l'obtention des cartes d'identité, depuis le 02 mars 2017, la mairie de Saint Clair sur l'Elle n'est plus en mesure de délivrer de nouvelles cartes d'identité ou de les renouveler.

Vous devrez désormais vous rendre dans une des 21 communes de la Manche.

Pour information, vous pouvez effectuer votre pré-demande en ligne en créant un compte à l'adresse suivante : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> ou demander des renseignements à la mairie de Saint Clair sur l'Elle.



Les mairies les plus proches pouvant désormais délivrer des cartes d'identités sont : Saint-Lô, Agneaux et Carentan. Il est nécessaire de prendre rendez-vous au préalable dans ces communes.

SAINT-LO AGGLO : CHANGEMENT DE PRESTATAIRE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Suite au renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères, Saint-Lô Agglo a retenu **La Sphère**, comme nouvelle entreprise. Ce nouveau prestataire est entré en service depuis le 1^{er} février 2017.

Suite à ce changement la collecte des ordures ménagères est modifiée sur certains secteurs. Celle-ci commençant à 3h du matin, il est demandé aux habitants de sortir leurs ordures ménagères la veille au soir soit le mercredi soir.

Bien qu'une attention particulière ait été réclamée au nouveau prestataire, il est demandé de bien vouloir tenir informés les élus ou le secrétariat de mairie des éventuels dysfonctionnements qui pourraient être relatés sur la collecte. Les services de Saint-Lô Agglo prendront les dispositions nécessaires pour le traitement des différentes réclamations.

Pour la gestion des jours fériés, Saint-Lô Agglo a décidé de maintenir le même système qu'avec l'ancien prestataire. Ainsi, les semaines comportant un jour férié compris entre le lundi et le jeudi, notre jour de collecte, sera alors le vendredi.

Les jours de collectes modifiés sur l'année sont donc les suivants:

- Vendredi 21 avril au lieu du jeudi 20 avril.
- Vendredi 5 mai au lieu du jeudi 4 mai.
- Vendredi 12 mai au lieu du jeudi 11 mai.
- Vendredi 26 mai au lieu du jeudi 25 mai.
- Vendredi 9 juin au lieu du jeudi 8 juin.
- Vendredi 18 août au lieu du jeudi 17 août.
- Vendredi 3 novembre au lieu du jeudi 2 novembre.
- Vendredi 29 décembre au lieu du jeudi 28 décembre.



INSCRIPTIONS A L'ECOLE

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2017 au groupe scolaire Coccin'Elle ont débuté depuis le 16 mars. Il est demandé aux parents d'élèves de prendre rendez-vous avec la directrice, de préférence un jeudi ou un vendredi au 02 33 05 80 34 et de venir à l'école munis :

- du livret de famille
- du carnet de santé de l'élève
- du certificat d'inscription remis par la mairie du lieu de résidence (démarche à effectuer au préalable)
- des coordonnées des personnes susceptibles de venir chercher l'élève.

Ces inscriptions concernent les élèves qui seront admis pour la 1^{ère} fois dans cette école.

Les futurs élèves de CP n'ont pas besoin d'être réinscrits.

La directrice de l'école
Agnès FROMENTIN

DEPOSEZ VOTRE TEXTILE, ET SE CHARGE DE LE VALORISER !



Un bac de collecte pour le textile est mis à disposition des habitants de la commune auprès des autres bacs à déchets près de la caserne des pompiers.

Pourquoi ?

- Opportunité pour les usagers de déposer facilement leurs vêtements à jeter
- Diminution du volume des ordures ménagères entraînant une réduction du coût de traitement des déchets pour la collectivité.
- Soutien à l'emploi local
- Optimisation des méthodes de tri industriel pour limiter voire supprimer les déchets textiles (tri effectué par Cobanor Tritex basé à Carpiquet)
- Prévention environnementale par la réduction de la pression sur les ressources naturelles.

Continuons ensemble à sensibiliser à la réutilisation et au recyclage du textile ...

DON D'ORGANES

Le Centre Hospitalier Mémorial de Saint-Lô avec la participation des médecins et infirmiers libéraux et des pharmaciens du Saint-Lois et du Coutançais ont organisé des journées d'information sur le DON D'ORGANES, les vendredi 30 septembre et samedi 1^{er} octobre dernier.

Le slogan de cette année, **IL N'Y A PAS D'ÂGE POUR DONNER**, est l'occasion de rappeler qu'il n'y a pas d'âge limite au don d'organes.

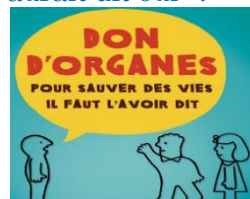
Il est important d'en parler avec ses proches maintenant afin de faciliter leur décision, et de leur éviter de se retrouver dans la situation de ce Monsieur, que je rencontrais 1 mois après le décès de sa femme, et qui me confiait :

«Ce n'est pas facile de vivre sans elle, mais surtout, j'ai un grand regret : au moment où ma femme est décédée, un médecin m'a demandé si j'acceptais qu'on lui prélève les cornées (membrane transparente située sur la partie antérieure de l'œil) et j'ai refusé en leur disant qu'elle avait trop souffert et que je voulais qu'on la laisse tranquille. Mais depuis, je ne fais qu'y penser, car elle était tellement généreuse que je suis sûr qu'elle aurait aimé faire le don de ses cornées. Si on lui avait demandé son avis avant, je suis sûr qu'elle aurait dit oui ».

Alors, quelque soit notre âge, pensons à en parler avant

OUI OU NON, JE LE DIS

Madame Christelle MAHE
Infirmière D.E. à St Clair sur l'Elle



Normandie
Mobilité
Electrique



Faites le plein d'Énergie



1 borne à Saint Clair sur l'Elle aujourd'hui et bientôt 129 bornes e-charge50 dans la Manche

D'ici le printemps 2017, c'est un réseau d'environ 75 bornes e-charge50 qui sera à disposition de tous les utilisateurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Fin 2017, 129 bornes seront réparties dans 77 communes de la Manche. Placées de façon pertinente, près des commerces, services et lieux publics, elles offriront ainsi de nombreuses possibilités de recharge aux utilisateurs de véhicules électriques. La commune de Saint Clair sur l'Elle est heureuse de participer ainsi à l'évolution des modes de déplacement doux et vertueux en cohérence avec la transition énergétique.

Un investissement total de 1,397 millions € HT, dont 2 900 € HT pour la commune

Le projet e-charge50 est un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques créé par le Sdem50 (Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche) et les communes de Cherbourg en Cotentin, Avranches et Saint-Lô.

Son budget prévisionnel est de 1,397 millions d'euros HT, financé par les Investissements d'Avenir de l'État confiés à l'ADEME (48%), le Département de la Manche (24%), les 77 communes (24%), et la Région Normandie (4%). Le Sdem50, quant à lui, est coordonnateur Départemental de ce projet, en assure l'ingénierie et prend en charge 100% du fonctionnement des bornes (exploitation, maintenance, assurance, achat d'énergie (100% verte)...).

e-charge, un service à la carte

Une offre découverte, gratuite pour tous les nouveaux abonnés, est proposée jusqu'au 1^{er} juin 2017.

Ensuite, le service e-charge50 deviendra payant. Il sera étendu aux non-abonnés qui pourront payer à la recharge, par carte bancaire, via l'application mobile ou le Serveur Vocal Interactif.

Retrouvez toutes les informations liées au service e-charge50 sur www.e-charge50.fr



Service e-charge50
02 33 77 18 95
e-charge50@sdem50.fr

BORNE ELECTRIQUE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Deux emplacements de stationnement sont réservés pour les véhicules à mobilité électrique à des fins de recharge Place Guillaume le Conquérant (Place de la Mairie) à St Clair sur l'Elle.

Les utilisateurs de ces deux places réservées doivent être titulaires d'une carte grise de véhicules électriques ou hybrides à recharges.

L'arrêt ou le stationnement des véhicules autres que les véhicules électriques ou hybrides à recharges **est interdit et considéré comme gênant** au sens de l'article R. 417-10 du Code de la route.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et le contrevenant sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.